

RAPPORT DE MINORITE NO 1 DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le présent rapport de minorité relatif à l'EMPD no 1 sur le projet de budget 2012 se justifie par une opposition commune des forces du centre-gauche à l'une des deux baisses d'impôt proposée par le Conseil d'Etat, soit:

- la baisse de 1% du coefficient annuel, qui ajoutée à la baisse acceptée de 2% liée à la réforme policière (baisse non contestée) porterait le coefficient annuel à 154,5% de l'impôt de base (Art. 2 de la Loi sur l'impôt 2012)

Les signataires de ce rapport de minorité, soit les représentants d'A Gauche Toute (POP et solidaritéS), des Verts et du PSV s'accordent pour estimer que le moment (en dehors de l'intérêt purement électoral) est mal choisi pour une telle baisse d'impôt et que l'Etat doit prioritairement répondre à des besoins avérés auxquels la majorité du Gouvernement et du Parlement a, jusqu'ici, refusé de répondre en leur accordant les moyens nécessaires.

Mauvais moment dans une crise économique et financière profonde

Même si notre pays et le canton de Vaud ont mieux résisté que nos voisins à la crise de 2009, il est loin d'être sûr que c'est à nouveau le cas pour la nouvelle crise financière qui secoue actuellement l'Europe. Les conséquences de celle-ci sur notre économie sont encore difficiles à mesurer avec précision, mais la plupart des experts s'accordent à dire qu'elles seront très vraisemblablement importantes. D'ailleurs le SECO a révisé à la baisse ses prévisions d'augmentation du PIB, en titrant son communiqué de presse du 20 septembre de la manière suivante: « *La Suisse également touchée par un net ralentissement de la croissance – la nervosité accrue des marchés financiers accroît à nouveau les risques* ».

D'ailleurs, les entreprises qui s'adressent déjà aux services de l'Etat pour demander de l'aide, ou qui se renseignent sur la manière d'obtenir celles annoncées par les collectivités publiques, sont chaque semaine plus nombreuses. Les mesures prises au niveau fédéral pour amoindrir les effets du franc fort ne font qu'appuyer cette démonstration.

Dans cette conjoncture, les prévisions fiscales sont sans doute plus difficiles à établir que ces dernières années. Il nous paraît donc totalement inopportun de procéder à une baisse, même de 1 point du coefficient de l'impôt cantonal de base, dans un tel climat d'incertitude économique.

On ajoutera que proposer, comme le font les commissaires libéraux et UDC, une baisse de 3 points, n'est pas seulement inopportun, mais totalement irresponsable. Cela conduirait de plus à faire basculer le budget 2012 dans les chiffres rouges. D'un bénéfice prévu de CHF 17,9 millions, nous passerions ainsi à un déficit de quelque CHF 38 millions, activant ainsi l'article 164 al. 2 de la Constitution vaudoise (acceptation du budget par la majorité absolue des membres du Grand Conseil) dans la mesure où aucune proposition de diminution des charges n'a pu être faite par les auteurs de cette proposition.

D'autres priorités

Pour les signataires de ce rapport de minorité, le montant de cette baisse fiscale, soit CHF 28 millions environ, doit plutôt être utilisé à palier un certain nombre de manques dans les services et prestations que l'Etat se doit d'offrir à ses habitant-e-s.

Un des plus criants et des plus connus est sans doute la sous-dotation chronique, et dénoncée depuis de nombreuses années par les forces du centre-gauche, des effectifs policiers dans notre canton. Récemment encore, la Cheffe du Département Sécurité et Environnement avançait que la gendarmerie vaudoise souffrait d'un sous-effectif de 100 ETP. Au coût annuel de quelque CHF 240'000 par poste, cela représente pas loin de l'intégralité du montant dont le Conseil d'Etat veut priver le canton.

On peut aussi évoquer le manque de personnel récemment dénoncé dans le secteur de la santé.

D'autres cas de prestations qui posent problème peuvent être avancés, à l'exemple des moyens dévolus aux communautés tarifaires (Mobilis) qui voudraient contraindre nos aînés à n'utiliser les transports publics qu'à partir de 9h00 ou qui ont engendré des hausses parfois importantes pour des usagers qui sont entrés récemment dans cette communauté tarifaire.

Sans oublier, bien sûr, la problématique du logement à laquelle sont confrontés de plus en plus d'habitants de notre canton. Là aussi des besoins importants sont identifiés, notamment pour améliorer sensiblement l'aide individuelle, dont le règlement doit absolument évoluer très rapidement.

On pourrait aussi diminuer le nombre d'élèves par classe comme le proposait très récemment l'UDC lorsque nous avons voté article par article la nouvelle loi sur l'école obligatoire (amendement pour fixer à 18 le nombre d'élèves dans les classes de VSG) ...

Nous sommes persuadés qu'une grande majorité de Vaudois et de Vaudoises préféreraient des améliorations sensibles des prestations plutôt qu'une baisse symbolique de leur facture d'impôt. Car il convient d'indiquer qu'une famille de 4 personnes avec un revenu brut de CHF 100'000 économiserait CHF 5 par année !

Par ailleurs, il est évident que cette baisse d'impôt aura un caractère pérenne. L'expérience montre en effet qu'il est extrêmement difficile de réajuster un taux d'impôt à la hausse. La douloureuse expérience de la baisse qui a conduit le canton dans des années noires de déficits abyssaux devrait rester à l'esprit de chacun et chacune. Ne reconduisons pas les mêmes erreurs.

Amendement

En conséquence, la minorité 1 de la commission vous propose d'amender l'art. 2 de la Loi sur l'impôt 2012 et de porter le coefficient annuel à 155,5% de l'impôt de base.

L'autre baisse d'impôt, soit la baisse de 50% de l'impôt sur le capital, le faisant passer à 0,3% du capital propre imposable (Art. 118 de la Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux) ne sera contestée que par une partie des forces de gauche et ne fait donc pas l'objet d'un amendement dans ce rapport de minorité.

Députés co-signataires du rapport

Mmes Béatrice Métraux, Fabienne Freymond Cantone, Monique Weber-Jobé et MM. Jean-Michel Dolivo, Philippe Randin et Eric Walther

Gland, le 27 septembre 2011

Le rapporteur :
(signé) *Jean-Michel Favez*